

Membres	7
Présent(s)	4
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	3
Quorum	5

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration),
Madame Chahrazad ALLAM, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur
Bernard MATTER

Excusées : Madame Anne BOUCARD (procuration à Monsieur Salah KOUSSA),
Monsieur Antoine BREINING (procuration à Monsieur Bernard MATTER),
Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah
KOUSSA)

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance),
Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur
Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement) et
Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Bureau,
Vu l'article L 423-10 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu le protocole foncier du 6 février 2023,
Vu l'avis de France Domaine du 28 juin 2024,
Vu le rapport du Directeur général,

**B/2025/057 : NPNRU Strasbourg - Neuhof : Transaction foncière dans le cadre du
protocole foncier**

Il est décidé :

1. D'autoriser la cession d'une emprise foncière d'environ 9,16 ares à l'Eurométropole de
Strasbourg. Le prix de cession s'élève à un euro symbolique.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

***Strasbourg-Neuhof, secteur Hautefort : Chemin de Lycie, rue de Clairvivre, rue de
Périgueux***

- Section IV n° 633/47 de 5,28 ares issue de la parcelle Section IV n° 485/45
- Section IV n° 636/47 de 1,84 are issue de la parcelle Section IV n° 490/47
- Section IV n° 494/47 de 0,01 are
- Section IV n° 492/47 de 0,01 are
- Section IV n° 502/47 de 0,05 are
- Section IV n° 628/47 de 1,97 are, issue de la parcelle Section IV n° 496/47

2. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent y compris les conventions de financements

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme